



Contribution pour défendre la santé et le bien-être des jeunes.

En tant qu'organisation de jeunesse, nous avons la responsabilité de défendre la santé et le bien-être des jeunes.

Depuis le COVID, les signalements et placements d'enfants se sont envolés, atteignant +20 % entre 2021 et 2023. Cette hausse brutale révèle des défaillances graves, qui reflètent les violences croissantes présentes dans notre société.

Respecter l'intérêt supérieur de l'enfant, c'est écouter sa parole, considérer son point de vue et répondre à ses besoins fondamentaux. Cela concerne aujourd'hui 377 000 enfants en France : 377 000 vies que nous devons protéger.

Comme l'a déclaré la députée Ayda Hadizadeh à l'Assemblée nationale : « Ce que vous n'accepteriez jamais pour vos propres enfants (...) ce sont les enfants de la République : ils valent autant que les nôtres. »

Placés mais vulnérables : entre traumatismes, absence de places et violences institutionnelles

Selon le Haut-Commissariat de l'Enfance et de l'Âge, « les enfants vont mal ». La pédopsychiatrie demeure le parent pauvre de la psychiatrie française. On constate une augmentation marquée des troubles psychiques chez les enfants, et plus encore parmi ceux confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Près de 50 % des enfants placés présenteraient un trouble psychique.

Ce mal-être est bien réel, mais il reste difficile d'y répondre : les professionnels de l'ASE se retrouvent souvent démunis. Les dispositifs existants sont rares, insuffisants et n'ont pas évolué au rythme des besoins des jeunes accompagnés, alors même que les diagnostics de troubles psychiques se multiplient. La jeunesse est, en définitive, le miroir d'une société en souffrance.

Il est essentiel que ces problématiques soient pleinement prises en compte, afin que les enfants ne soient plus les premiers visages de cette détresse collective.

Aujourd'hui, 90 % des enfants placés n'ont pas de suivi de santé régulier, alors que leur vulnérabilité est largement documentée. Le dispositif « Parcours Santé Protégé », qui doit être généralisé d'ici 2026, prévoit l'accompagnement de chaque enfant par un médecin avec un bilan complet tous les six mois. Toutefois, il ne garantit toujours pas un accès durable à un médecin généraliste, pourtant indispensable à un suivi continu.

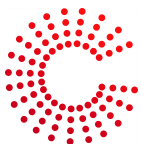
Malheureusement, la violence institutionnelle ne s'arrête pas là.

Faute de places suffisantes dans les établissements, les enfants sont parfois orientés vers des dispositifs inadaptés et subissent une forme de sélection à l'entrée. Les structures, contraintes par le manque de moyens, choisissent les profils qu'elles estiment pouvoir accueillir. Les enfants essuient alors un nouveau rejet.

Pour certains d'entre eux, confrontés à des problématiques multiples, l'inadéquation entre leurs besoins et les réponses disponibles conduit à les qualifier d'« incasables » : un terme révélateur d'un système trop rigide pour s'adapter et évoluer.

Les professionnels, eux aussi, sont exposés à la violence. S'il s'agit d'un métier d'engagement, cet engagement masque souvent des tensions lourdes et des responsabilités invisibles : conflits, insécurité, surcharge émotionnelle, agressions, ou encore solitude face à des décisions complexes. Récemment, un professionnel a été gravement blessé en protégeant une jeune fille : il a perdu trois doigts.

Selon la DREES, une personne sur deux quitte ce secteur au bout de neuf ans. Les professionnels manquent de reconnaissance, de soutien et de valorisation, ce qui fragilise encore davantage un système déjà en tension.



Contribution pour défendre la santé et le bien-être des jeunes.

La maltraitance institutionnelle : quand l'État laisse tomber ses propres enfants

Il est encore temps d'agir. Dire que "c'est trop tard" serait une excuse commode ; ce serait surtout refuser de regarder en face la réalité de milliers d'enfants laissés au bord du chemin parce qu'ils ne rentrent dans aucune case.

Partout en France, les situations alarmantes se multiplient : à Limoges comme ailleurs, des enfants confiés à la protection de l'enfance se retrouvent à la rue, livrés à eux-mêmes, faute de place ou de solution adaptée. Ces situations ne sont pas des accidents : elles révèlent un système à bout de souffle.

Officiellement, les sorties sèches sont interdites mais en réalité, elles continuent d'exister. Que devient un jeune de 18 ans non accompagné, non préparé et sans projet ? Rien n'a été anticipé : pas de logement, pas de ressources, pas d'accompagnement.

Les jeunes sortent sans projet d'avenir, et trop souvent sans soutien minimal. Les MNA (mineurs non accompagnés) sont encore plus exposés : absence de suivi, ruptures de parcours, fin de prise en charge sans transition. Un jeune majeur peut passer du statut d'"enfant protégé" à "à la rue" en l'espace d'une journée qui le sépare de ces 17 à 18 ans.

Le financement insuffisant des projets étudiants conduit à un résultat violent, la grande majorité des jeunes sortis de l'ASE ne font pas d'études. Moins de 5 % s'orientent vers un baccalauréat général, et encore moins poursuivent des études supérieures.

Comment parler d'égalité des chances quand le départ dans la vie est aussi inégal ? Comment parler d'équité lorsque ceux qui ont subi les plus grandes violences sont ceux à qui l'on donne le moins ?

À la majorité, les jeunes basculent dans un no man's land institutionnel.

Quel suivi existe réellement ?

Quels dispositifs assurent la continuité de leurs droits fondamentaux ?

La vérité est simple : On ne sait pas. Et surtout, on ne fait pas.

Aucune politique cohérente n'assure la transition entre l'enfance protégée et la vie d'adulte. Les jeunes passent d'un système déjà fragile à du vide. C'est ici que se joue la maltraitance institutionnelle : dans ce vide, dans ce silence, dans ce renoncement collectif.

Quand l'État n'assure plus sa mission première de protection, il abandonne ses propres enfants.

La maltraitance institutionnelle n'est pas une fatalité : elle est le résultat de choix, d'arbitrages, de renoncements.

Il est urgent de repenser le système, de redonner de la dignité aux enfants protégés, de sécuriser les parcours, et d'offrir enfin des perspectives à ceux qui, plus que tout autre, ont besoin de stabilité et de justice.